

À Paris, on se jette à l'eau

Transcription

Cécile Pellarin :

Plusieurs centaines de personnes ont goûté aux plaisirs de la baignade en plein Paris ce dimanche.

Philippe Lecaplain :

Le bassin de la Villette accueillait une course de nage en eau libre, ce qui a donné l'idée à de nombreuses personnes de se jeter à l'eau.
Le reportage d'Alexis Bédu.

[cris, plongeurs dans l'eau]

Alexis Bédu :

Du haut du pont, on tente des figures en sautant dans le bassin, tandis que d'autres barbotent tranquillement, lunettes de soleil sur le nez.
Andrea Redavid, Italien habitant à Paris, sort de l'eau avec un large sourire.

Andrea Redavid :

C'est très bien. En plus Paris Plages, c'est une blague. Ça n'a aucun sens de faire Paris Plages si on peut pas être dans l'eau. Alors que l'eau est censée être sûre et propre, pourquoi pas. Les gens sont là, ils veulent se baigner, c'est.... Il faut le faire.

[Un chien aboie, des gens parlent.]

Alexis Bédu :

Même les toutous *[NDLR : chiens dans le langage enfantin]* ont goûté l'eau, outrepassant l'arrêté pris en 1923 qui interdit la baignade à Paris.
Le bassin de la Villette ouvert à tous : une volonté ferme de Louis-Frédéric Doyez, directeur général de la Fédération française de natation.

Louis-Frédéric Doyez :

Aujourd'hui, les conditions c'est d'être majeur et d'avoir une pratique natatoire suffisante pour aller dans l'eau. Ce que l'on voudrait c'est qu'il n'y ait plus aucune condition et qu'on puisse avoir des zones de baignade surveillées naturellement, mais qui soient ouvertes à tous : mineurs, nageurs expérimentés et ceux qui le sont un peu moins.

Alexis Bédu :

Sur le pont qui surplombe le bassin une banderole « Vive la piscine municipale » est déployée.
L'opération illégale est un succès.

[cris, rires, plongeurs dans l'eau]

Philippe Lecaplain :

Voilà un grand « plouf » dans l'eau du bassin de la Villette, comme dans la Seine d'ailleurs. Dans les deux cas, il est interdit de se baigner à Paris, c'est un arrêté préfectoral.